



1, rue du Général Leclerc
77400 POMPONNE
Tél. : 01 60 07 78 22
mairie@pomponne.org

DÉLIBÉRATION du Centre Communal d'Action Sociale du 11 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil d'Administration de la Commune de POMPONNE, dûment convoqué le 29 mars 2024, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Arnaud BRUNET.

Membres en exercice : 13	Date de convocation : 29/03/2024
Présents : 8	
Absents représentés : 2	
Votants : 10	

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme DESCOUX, Vice-Présidente,
Mme JODIN, Mme MARTINS, Mme ETIENNE, Mme BÉDU, M. DIELENSCHNEIDER, Mme FRANÇOISE, M. DROMAS

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. BEDU donne pouvoir à Mme BEDU
Mme VALLET donne pouvoir à Mme JODIN

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

M. BRUNET, Président, Mme BEELS, M. DE SOUSA José Pierre

Invitée :

Mme MOREL, Directrice du Pôle Population

N° 2024-06 – AIDES FINANCIÈRES - BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR (B.A.F.A)

Vu l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget de l'exercice,

Vu l'avis de la commission « Actions sociales / affaires scolaires et périscolaires / Petite enfance / Jeunesse » en date du 22 mars 2024,

CONSIDÉRANT que l'attractivité de l'engagement citoyen sur le territoire tend à diminuer alors que les besoins sont réels,

CONSIDÉRANT que pour favoriser l'accès des jeunes aux métiers de l'animation, le CCAS propose de conduire la mise en place d'un dispositif d'aide au financement pour l'obtention du BAFA,

CONSIDÉRANT qu'une aide financière au B.A.F.A. répond à une demande grandissante des pomponnais,

CONSIDERANT que l'aide financière d'un montant accordée à l'administrés sélectionné sera validée sous conditions fixées dans la convention qui le liera à la commune.

Le conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le dispositif d'aide financière aux formations BAFA pour l'année 2024 de 150€ répartis en 2 versements :

- 75 € à l'inscription au stage de session générale du BAFA réalisé du 26 octobre au 2 novembre 2024 à Pomponne avec Les Francas.
- et 75€ à la validation du stage pratique du BAFA sur Pomponne.


AUTORISE Monsieur le Président du CCAS ou son représentant à signer la convention correspondante avec les administrés sélectionnés.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice concerné.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.

A Pomponne, le 11 avril 2024

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Arnaud BRUNET

Président du CCAS

The image shows a circular official stamp of the Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) of Pomponne. The stamp contains the text 'CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE' around the top edge and 'POMPONNE' at the bottom. In the center, the acronym 'C.C.A.S.' is printed. A blue ink signature is written across the stamp, overlapping the text.